

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_138

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement d'un terrain de football sur la commune de Steenwerck au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES)

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIE

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_138

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement d'un terrain de football sur la commune de Steenwerck au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de la CCFI qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif de la CCFI concernant l'année 2023 ;

Le montant de la PACES ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la PACES.

S'agissant du bénéficiaire, les attributions PACES sont affectées à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La commune de Steenwerck sollicite la CCFI au titre du fonds de concours PACES pour l'aménagement d'un terrain sportif à vocation footballistique.

Ce projet a pour vocation de répondre aux besoins de la population, des scolaires et de l'association Jeunesse Sportive Steenwerckoise (218 licenciés provenant de 13 communes dont 177 de 7 communes de la CCFI).

Cette opération répond aux enjeux de transition énergétique et de mise aux normes de l'accessibilité en prenant compte de l'isolation thermique, la production d'énergie et l'empreinte environnementale, illustrés notamment par les aménagements suivants :

- utilisation d'un terrain existant, pas de nouvelle emprise foncière (préservation de terres agricoles) ;
- éclairage LED ;
- moquette synthétique recyclable au terme de sa vie (pas d'arrosage, pas de traitement : ni engrais ni pesticide, moins d'entretien : plus de marquage, pas de tonte) ;
- matériau de remplissage en produit naturel en liège ;
- utilisation des bâtiments existants : vestiaires et club house.

Le coût du projet est estimé à 858 359.72 € hors taxes.

La commune de Steenwerck bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 31 % (taux fixe de participation de 15 % + taux variable de 16 % lié au coefficient d'écart de richesse).

La participation maximum de la CCFI est de 100 000 € (plafond PACES) soit 12% du coût total du projet.

La commune a sollicité des cofinancements auprès de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord.

Dépenses en euros HT		Recettes		Part
Travaux préalables	12 172,08 €	Fédération française de Football – FAFA	En cours	- %
Dépose / Démolition	4 552,64 €	Région équipements sportifs 2023	100 000 €	12 %
Terrassements	61 399,40 €	Département du Nord – ADVB 2023	300 000 €	35 %
Réseaux d'assainissement et drainage	28 247,22 €	CCFI PACES	100 000 €	12 %
Bordures	15 088,60 €	Commune de Steenwerck	358 359,72 €	41 %
Terrain en gazon synthétique	493 952,79 €			
Equipements sportifs	21 135,82 €			
Serrurerie	99 089,23 €			
Circulation	14 722 €			
Eclairage	108 000 €			
Total général	858 359,72 €	Total général	858 359,72 €	100 %

Il vous est proposé :

- de verser à la commune de Steenwerck un fonds de concours d'un montant de 100 000 € maximum pour l'aménagement d'un terrain de football,
- le versement du fonds de concours interviendra en 3 temps :
 - 40 % au démarrage des travaux,
 - 40% à la réception des travaux,
 - 20 % au solde comptable,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,


Marjorie VANDENBERGHE



Le Président,


Valentin BELLEVAL

